

SESSION 2021

---

**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION  
CONCOURS EXTERNE**

**ÉPREUVE DE MAÎTRISE DES SAVOIRS ACADÉMIQUES**

Durée : 4 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

### **Concours externe du CPE de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
CHE	0030E	101	7389

**Vous vous interrogerez sur les enjeux pour l'école de concilier autorité et bienveillance pour favoriser la réussite des élèves.**

*Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références règlementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.*

*Vous illustrerez votre propos à partir d'exemples de mesures, postures, situations et pratiques professionnelles dans lesquelles cette relation est questionnée.*